



Distr. LIMITED

UNEP(DEPI)/CAR IG.49/CRP.2  
13 October 2025

Original: ANGLAIS

Dix-huitième Réunion des Parties contractantes à  
la Convention pour la protection et le  
développement du milieu marin de la Grande  
Région Caraïbe

Kingston, Jamaïque, 13–16 octobre 2025

## RÉSUMÉ DES RAPPORTS NATIONAUX

## **Point de l'ordre du jour 6.8 : Rapports des Parties contractantes sur la mise en œuvre de la Convention de Carthagène (biennium 2023–2025)**

**Soumis par :** Le Secrétariat de la Convention de Carthagène

### Résumé exécutif

Le présent document de séance **UNEP(DEPI)/CAR IG.49/CRP.2** présente une évaluation qualitative de sept Parties contractantes — la Colombie, la France, le Royaume des Pays-Bas, la Grenade, le Guyana, la République dominicaine et le Honduras — qui ont fait rapport sur l'état de mise en œuvre de la Convention de Carthagène durant le biennium 2023–2025.

L'analyse met en évidence la solidité des cadres juridiques nationaux, l'intégration croissante de la gouvernance côtière et marine dans les politiques nationales et les progrès réalisés en matière de suivi et de planification d'urgence.

Toutefois, toutes les Parties signalent des difficultés communes en matière de financement, d'application de la législation, de coordination interinstitutionnelle et de capacité technique pour le suivi de la pollution et la gestion des données.

Le Secrétariat conclut qu'un appui ciblé, adapté à chaque pays, combiné à une coopération régionale renforcée en matière de suivi, de conformité et de mobilisation des ressources, sera essentiel pour accélérer la mise en œuvre et obtenir des résultats mesurables par les Parties contractantes au titre de la Convention de Carthagène.

## 1. Introduction / Introducción / Introduction

1.1 Le biennium 2023–2025 a marqué une progression constante des Parties contractantes dans la réalisation des objectifs de la Convention de Carthagène et de ses Protocoles relatifs aux déversements d'hydrocarbures, aux zones et à la faune sauvages spécialement protégées (SPAW) et aux sources terrestres de pollution marine (LBS). Les rapports nationaux présentés par sept pays fournissent un aperçu précieux de la capacité et de la préparation institutionnelle de la région à honorer leurs obligations au titre de la Convention.

1.2 Le présent document résume les résultats nationaux, identifie les points forts et les contraintes, et présente les observations du Secrétariat sur le soutien requis pour renforcer l'exécution efficace des obligations nationales.

## 2. Méthodologie et champ d'application / Methodology and Scope / Metodología y alcance

2.1 L'évaluation s'appuie sur les rapports nationaux officiellement transmis au Secrétariat par les gouvernements de la Colombie, de la France, du Royaume des Pays-Bas, de la Grenade, du Guyana, de la République dominicaine et du Honduras pour le biennium 2023–2025.

2.2 Chaque rapport a été examiné afin d'y recueillir des informations sur les structures de gouvernance, les cadres juridiques et politiques, les systèmes de suivi et de rapport, la mise en œuvre des Protocoles SPAW, LBS et Hydrocarbures, ainsi que les besoins nationaux en renforcement des capacités.

2.3 L'analyse met l'accent sur les aspects qualitatifs et stratégiques, en soulignant la préparation, la coordination institutionnelle et la mesure dans laquelle les capacités actuelles permettent aux Parties de s'acquitter de leurs engagements au titre de la Convention.

## 3. Résumé des constats nationaux / Summary of National Findings / Resumen de los resultados nacionales

### 3.1 Colombie

3.1.1 La Colombie dispose de l'un des cadres politiques les plus complets de la région pour la gouvernance des océans et des zones côtières. La Politique nationale pour l'océan et les espaces côtiers (PNAOCI) et plusieurs instruments CONPES lient la protection marine au développement national, à la biodiversité et aux politiques climatiques.

3.1.2 Le réseau national de suivi (REDCAM), coordonné par l'INVEMAR, soutient l'évaluation régulière de la qualité de l'eau, des microplastiques, des hydrocarbures et des nutriments.

3.1.3 Les principaux défis du pays résident dans le maintien de la coordination interministérielle, le financement durable des infrastructures d'assainissement et la ratification du Protocole LBS.

3.1.4 Dans l'ensemble, la Colombie fait preuve d'une forte orientation stratégique et de bases techniques solides, mais nécessite un renforcement du financement et de la capacité de mise en œuvre à grande échelle.

### 3.2 France

3.2.1 La France applique un régime réglementaire avancé dans ses territoires caribéens par le *Plan Eau DOM* et les Plans de gestion des eaux de bassin (SDAGE 2028–2033).

3.2.2 Les mesures nationales comprennent l'interdiction des décharges de laveurs à circuit ouvert, les restrictions sur l'immersion des matériaux de dragage pollués et des objectifs explicites de protection des fonds marins dans le cadre de la Stratégie nationale pour la biodiversité.

3.2.3 La coordination institutionnelle entre les organismes nationaux et locaux est bien établie, fournissant un modèle efficace de gestion intégrée de l'eau et de la pollution.

3.2.4 La capacité de la France est pleinement adéquate à ses obligations ; son expérience constitue une bonne pratique pour les autres Parties en matière d'application, de contrôle de la conformité et de gestion intégrée des zones côtières.

### **3.3 Royaume des Pays-Bas**

3.3.1 Le Royaume des Pays-Bas présente un modèle de gouvernance multiniveau solide englobant les Pays-Bas européens et leurs territoires caribéens (Aruba, Curaçao, Saint-Martin, Bonaire, Saba et Saint-Eustache).

3.3.2 Les Pays-Bas caribéens appliquent le *Plan de politique en matière de nature et d'environnement 2020–2030* et les Plans de gestion de la ZEE et de réponse d'urgence maritime, qui définissent clairement les responsabilités opérationnelles et les capacités d'intervention.

3.3.3 Les exercices réguliers de formation à la réponse aux déversements d'hydrocarbures, les aires protégées établies et une législation environnementale fonctionnelle assurent un niveau élevé de préparation technique.

3.3.4 Cependant, les petits territoires insulaires signalent un accès limité aux financements environnementaux internationaux et des capacités d'application variables.

3.3.5 Dans l'ensemble, les Pays-Bas affichent une forte maturité politique mais bénéficient d'une coopération continue visant à harmoniser le suivi et à faciliter l'accès aux financements adaptés à l'échelle des PEID.

### **3.4 Grenade**

3.4.1 La Grenade a renforcé son cadre juridique et politique grâce à la Loi sur la gestion de l'environnement (2015), la Politique de gestion intégrée de la zone côtière et la création du Ministère de l'économie bleue et des affaires maritimes.

3.4.2 La mise en œuvre des Protocoles SPAW et LBS est soutenue par des normes d'effluents, des réglementations sur les plastiques et la participation à des initiatives régionales telles que ReMLit et Recycle OECS.

3.4.3 La capacité limitée des laboratoires, le manque de personnel de contrôle et le financement durable demeurent des obstacles majeurs.

3.4.4 Les progrès de la Grenade illustrent une innovation institutionnelle tout en soulignant la nécessité d'une assistance technique et financière régionale pour rendre opérationnels ses engagements.

### **3.5 Guyana**

3.5.1 L'Agence de protection de l'environnement (GEPA) agit comme institution focale, intégrant les obligations de la Convention de Carthagène dans son système d'autorisations environnementales.

3.5.2 Le Plan national d'urgence en cas de déversement d'hydrocarbures (2020) et les nouveaux programmes de suivi côtier et intérieur témoignent de la réactivité face à l'expansion du secteur pétrolier et gazier.

3.5.3 Les contraintes portent sur l'infrastructure de laboratoire insuffisante, les coûts analytiques élevés et le besoin de formation technique en modélisation des charges polluantes.

3.5.4 La capacité du Guyana progresse rapidement mais requiert un soutien ciblé en matière de suivi, d'accréditation des laboratoires et de gestion des données sur la pollution marine.

### **3.6 République dominicaine**

3.6.1 La République dominicaine dispose d'un cadre juridique complet (loi 64-00) et d'un Réseau national de suivi de la qualité des eaux côtières comportant environ 150 stations.

3.6.2 Le pays a désigné cinq aires protégées SPAW et applique des interdictions saisonnières pour les espèces clés.

3.6.3 La mise en œuvre du Protocole LBS a progressé grâce aux plans d'action nationaux antérieurs et au développement continu de mesures relatives aux déchets marins et à la responsabilité élargie du producteur.

3.6.4 La principale contrainte réside dans la coordination intersectorielle et la cohérence de la mise en œuvre des politiques plutôt que dans des lacunes législatives.

3.6.5 La République dominicaine représente un système mature susceptible de partager son expérience au niveau régional, notamment en matière de suivi et de gestion des espèces.

### **3.7 Honduras**

3.7.1 Le Honduras montre un engagement renouvelé à travers des politiques nationales actualisées et une collaboration institutionnelle impliquant le ministère des Ressources naturelles et de l'Environnement (SERNA), le Centre d'études marines et l'Autorité portuaire.

3.7.2 Les efforts nationaux mettent l'accent sur la lutte contre la pollution côtière, la protection des mangroves et des zones humides et l'élaboration de plans d'urgence contre les déversements d'hydrocarbures et les déchets dangereux.

3.7.3 Les progrès vers la mise en œuvre du Protocole SPAW se manifestent par l'élaboration de plans de gestion pour des zones côtières clés et des partenariats avec des ONG pour la protection des espèces.

3.7.4 Des défis subsistent en matière de suivi de la pollution, de couverture du traitement des eaux usées et d'application des réglementations environnementales au niveau local.

3.7.5 Le Honduras montre une dynamique positive mais nécessite une assistance technique en collecte de données, en suivi et en préparation de projets pour accéder aux financements internationaux.

## **4. Analyse comparative et régionale / Comparative and Regional Analysis / Análisis comparativo y regional**

4.1 Les sept pays ont mis en place des cadres environnementaux nationaux et désigné des autorités compétentes responsables de la Convention de Carthagène et de ses Protocoles.

4.2 Réalisations communes :

- Intégration de la gestion marine et côtière dans les stratégies nationales de développement et de biodiversité ;
- Existence de plans d'urgence pour les déversements d'hydrocarbures et les pollutions marines ;
- Attention croissante portée aux déchets marins, aux plastiques et aux polluants émergents ;
- Participation active à des projets environnementaux régionaux et internationaux.

4.3 Difficultés persistantes :

- Capacité de laboratoire limitée et accès inégal aux services analytiques ;

- Faible coordination intersectorielle, notamment entre environnement, pêche et collectivités locales ;
- Financement insuffisant et imprévisible pour la mise en œuvre ;
- Personnel technique limité pour la gestion des données, la conformité et l'application.

4.4 Le panorama régional indique des progrès institutionnels constants mais des niveaux variables de préparation technique et financière. Les Parties les plus capables (France, Pays-Bas, Colombie, République dominicaine) respectent la plupart de leurs obligations, tandis que les petits États insulaires et les pays en développement (Grenade, Guyana, Honduras) requièrent un appui ciblé et un renforcement des capacités.

## 5. Évaluation des capacités et besoins communs / Capacity Assessment and Common Needs / Evaluación de la capacidad y necesidades comunes

5.1 L'analyse distingue trois niveaux de capacité :

(a) **Haute maturité institutionnelle** : la France et les Pays-Bas, dotés de systèmes juridiques avancés, d'un suivi régulier et de mécanismes de contrôle efficaces ;

(b) **Cadres stratégiques en place mais contraintes de mise en œuvre** : la Colombie et la République dominicaine, qui ont besoin d'une meilleure coordination et d'une capacité financière accrue ;

(c) **Systèmes émergents avec un fort engagement mais des ressources limitées** : la Grenade, le Guyana et le Honduras, où les contraintes institutionnelles, techniques et financières freinent la pleine conformité.

5.2 Domaines communs de développement des capacités :

- Création et mise en réseau de laboratoires accrédités avec procédures d'assurance et de contrôle de qualité (QA/QC) ;
- Renforcement de la coordination interministérielle et de la planification axée sur les résultats ;
- Élaboration de projets bancables sur les eaux usées et les déchets solides ;
- Institutionnalisation de programmes sur les déchets marins et la responsabilité élargie du producteur (REP) ;
- Formation en gestion des données, en application et en techniques de suivi.

5.3 La coopération régionale, l'échange entre pairs et les initiatives de formation conjointe peuvent réduire considérablement les coûts et améliorer l'efficacité de la mise en œuvre.

## 6. Observations et recommandations du Secrétariat / Secretariat

### Observations and Recommendations / Observaciones y recomendaciones de la Secretaría

6.1 Le Secrétariat note que les progrès réalisés au cours du biennium 2023–2025 reflètent à la fois les efforts nationaux et une coopération régionale renforcée à travers des initiatives telles que ReMLit, les projets du FEM et le Nœud caraïbe du Partenariat mondial sur les déchets marins.

6.2 Le Secrétariat encourage les Parties à :

(a) Renforcer la coordination interinstitutionnelle par des comités nationaux intersectoriels ou mécanismes équivalents ;

(b) Donner la priorité à l'intégration des engagements des Protocoles SPAW, LBS et Hydrocarbures dans les plans et budgets nationaux de développement ;

(c) Établir des partenariats avec des laboratoires et instituts de recherche régionaux pour garantir la qualité et la comparabilité des données ;

(d) Mobiliser des ressources par le Fonds fiduciaire des Caraïbes, le FEM et des donateurs bilatéraux pour l'infrastructure, le suivi et le contrôle.

6.3 La soumission régulière de rapports et la participation active de toutes les Parties sont essentielles pour évaluer les progrès et assurer l'alignement avec les Stratégies à moyen terme adoptées de la Convention de Carthagène.

## Remerciements / Acknowledgment / Agradecimiento

Le Secrétariat tient à exprimer sa reconnaissance pour les précieuses contributions des points focaux nationaux et des autorités compétentes des gouvernements de la Colombie, de la France, du Royaume des Pays-Bas, de la Grenade, du Guyana, de la République dominicaine et du Honduras.